



Le plan d'investissement extérieur européen¹

Questionnaire de l'OIE

1. Dans quel pays êtes-vous basé ?

2. Connaissez-vous le plan d'investissement extérieur européen (PIE) ?

OUI

NON

3. Si oui, quelle en est votre expérience jusqu'à présent ?

4. De quelles informations supplémentaires auriez-vous besoin pour participer au PIE ?

5. Avez-vous des recommandations concrètes à formuler concernant le PIE ? Si oui, lesquelles :

Merci !

Veuillez renvoyer le présent questionnaire à l'adresse awuku@ioe-emp.com d'ici au 19 avril 2019.

¹ Veuillez vous référer au document de l'OIE en pièce jointe pour de plus amples informations.

Le plan d'investissement extérieur européen dans le voisinage de l'UE et en Afrique

OBSERVATIONS DE L'OIE

En septembre 2017, l'UE a lancé une nouvelle initiative : le [plan d'investissement extérieur \(PIE\)](#). Le PIE a pour objectif d'attirer davantage d'investissements européens dans les pays situés à proximité de l'UE (le [voisinage de l'UE](#)) et en Afrique, tout en s'attaquant à certaines des causes profondes des migrations et des déplacements forcés. Il devrait permettre de mobiliser 44 milliards d'euros d'investissements avec une contribution de l'UE de 4,5 milliards.

Pour ce faire, le PIE utilisera de l'argent public pour atténuer les risques d'investissement dans les pays du voisinage de l'UE et en Afrique.

Le PIE s'articulera autour de trois piliers :

- 1^{er} pilier : un **Fonds européen pour le développement durable** (FEDD), qui combinera les mécanismes de financement mixte existants de l'Union européenne pour l'Afrique et les pays du voisinage de l'UE, et offrira des garanties pour attirer des investissements du secteur privé et mobiliser les institutions financières internationales (IFI) en faveur de tels investissements ;
- 2^e pilier : une **assistance technique** pour aider les pouvoirs locaux et les entreprises à élaborer un plus grand nombre de projets durables et à attirer des investisseurs ;
- 3^e pilier : un éventail de programmes thématiques de l'UE en faveur de la coopération au développement au niveau national et régional, combinés à un dialogue politique structuré voué à **améliorer le climat d'investissement et l'environnement politique général** dans les pays visés.

Le secteur privé, au travers de l'OIE, se félicite de la mise en place du PIE et salue l'approche adoptée par l'UE pour mobiliser des investissements extérieurs dans les pays de son voisinage et en Afrique, dans le but de contribuer à la réalisation de l'ODD 8 – promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Le PIE vient à l'appui des facteurs clés nécessaires à la croissance des entreprises, surtout dans le cadre du 3^e pilier, ce qui montre que le PIE vise bien à améliorer le climat d'investissement et l'environnement politique général dans les pays visés.

Il ressort de la réflexion menée par le secteur privé sur le PIE que **le 3^e pilier est essentiel**, car aucun emploi ne peut être créé dans le secteur privé sans les entreprises. Pour que le secteur privé puisse créer et maintenir des emplois productifs et durables, les conditions suivantes doivent en outre être réunies :

- Un environnement propice à la création d'entreprises et à leur développement
- Une situation macroéconomique stable qui facilite l'accès aux financements et garantit une concurrence loyale
- La stabilité politique
- La prévisibilité économique
- Des infrastructures adéquates (routes, rail, eau et assainissement, aéroports, ports maritimes, TIC)
- La diminution des formalités administratives et des obstacles bureaucratiques
- Une cohérence politique dans les domaines de l'économie, des finances, du commerce et des investissements
- Des mesures incitatives en faveur d'investissements nationaux et d'investissements étrangers directs
- Attirer des investissements dans les secteurs créateurs d'emplois, tels que l'agriculture

Le secteur privé représente environ 90 % des emplois dans les pays en développement, ce qui en fait un partenaire incontournable dans la lutte contre la pauvreté. [Le programme de développement durable à l'horizon 2030](#) invite explicitement les entreprises à mettre leur créativité et leur innovation au service des objectifs de développement durable, car il ressort de ces objectifs que les entreprises privées produisent les biens et les services dont ont besoin les populations et qu'elles fournissent des emplois et des revenus aux travailleurs et à leur famille. Bien que l'ODD 8 confère au secteur privé un rôle particulier – dans la mesure où il reconnaît que la croissance économique durable constitue une priorité et où il la relie à l'emploi et au travail décent –, l'importance du secteur privé transparaît dans l'ensemble des ODD.

Consciente que le PIE fait partie des nombreux instruments disponibles pour mettre en œuvre les ODD et financer le développement ainsi que les politiques et les engagements nationaux, l'OIE se félicite que le rôle déterminant du secteur privé dans les ODD et le consensus européen pour le développement soit reconnu dans le PIE. Néanmoins, l'UE n'est pas claire quant au potentiel transformateur du PIE. Jusqu'à présent, cet instrument semble axé sur des projets de développement spécifiques, alors qu'il ne s'agit pas de la manière la plus efficace pour améliorer le climat général des affaires et avoir un impact global sur le développement. Il est important d'adopter une approche holistique qui tienne compte de la capacité de production de chaque pays. Il convient également de renforcer les capacités et la résilience d'institutions du dialogue social solides telles que les OE, un élément clé pour garantir la mise en place d'une relation mutuellement bénéfique.

Les MPME jouent un rôle essentiel dans la création d'emploi. Les initiatives locales, nationales, régionales et internationales ainsi que les initiatives de l'UE, telles qu'[AgriFi](#), [ElectriFi](#), [SwitchMed](#) et [PowerAfrica](#), constituent d'importants catalyseurs, en particulier dans les zones rurales, et elles devraient être reproduites. Certaines organisations membres de l'OIE déplorent que les représentants locaux du secteur privé n'aient pas été suffisamment consultés ou informés de l'existence d'une consultation ou d'un dialogue à propos du PIE. Il existe des organisations locales représentant les entreprises et les employeurs en Afrique et dans les pays du voisinage de l'UE. Ces structures sont

mieux placées pour fournir des orientations en matière d'investissement, car elles sont le plus au fait des contextes nationaux dans lesquels elles opèrent.

Un climat propice au développement durable exige des institutions robustes, ce qui, pour les entreprises, se traduit par la présence d'organisations d'employeurs solides. La mise en place d'institutions du dialogue social telles que les organisations d'employeurs contribue à la promotion du principe de responsabilité et de la bonne gouvernance. Il est indispensable pour les entreprises de pouvoir s'appuyer sur des organisations d'employeurs efficaces, car ces dernières peuvent les aider à élaborer des systèmes et à créer un environnement favorable. La présence de telles organisations, engagées dans un dialogue social responsable en Afrique et dans les pays du voisinage de l'UE, peut favoriser la mise en place d'un climat propice au développement durable, essentiel à la création d'emploi. C'est pour cette raison que l'OIE s'est associée à l'UE pour renforcer les capacités des organisations d'employeurs, en particulier dans les pays les moins avancés, afin qu'elles puissent correctement défendre les intérêts de leurs membres et collaborer avec leur gouvernement de sorte à créer un environnement favorable aux entreprises.

L'OIE encourage l'adoption d'une approche participative de la coopération au développement pour répondre aux besoins des différents pays, dans le cadre de laquelle le secteur privé est consulté et participe aux investissements et aux initiatives. En tant qu'organisation mondiale d'employeurs, l'OIE est en relation avec l'ensemble de ses organisations membres situées dans les pays du voisinage de l'UE, en Afrique et dans les pays les moins avancés, et elle représente dès lors un premier point de contact approprié pour le recensement des parties prenantes. Grâce à son vaste réseau mondial, l'OIE peut aider l'UE à interagir avec des représentants locaux du secteur privé dans plus de 145 pays à travers le monde.

Il est tout aussi important de renforcer les capacités de production des pays les moins avancés. Les accords de libre-échange, tels que les accords de partenariat économique (APE), et les investissements multiples auront un impact limité si rien n'est fait pour renforcer les capacités de production en mettant l'accent sur l'avantage concurrentiel de chaque pays. Dans cet esprit, il convient d'accorder la priorité aux mécanismes axés sur les investissements locaux et le secteur privé.

L'OIE souhaiterait par ailleurs que le PIE promeuve une approche globale plutôt qu'une approche descendante. Le taux de chômage des jeunes est élevé, et pourtant, des emplois sont vacants dans le secteur privé. Cette situation montre bien qu'il existe un décalage entre l'enseignement et la formation d'une part et les besoins des entreprises d'autre part. Les systèmes d'enseignement et de formation doivent mieux préparer les futurs travailleurs, et les institutions doivent écouter les besoins des entreprises en développant le capital humain, en surveillant les déficits de compétences et en anticipant les futures pénuries. L'OIE a joué un rôle majeur dans la création du [Réseau mondial pour l'apprentissage \(GAN\)](#), qui promeut les formations en milieu professionnel/apprentissages destinés aux jeunes, en partenariat avec des entreprises disposées à leur proposer cette première expérience professionnelle. L'OIE souhaiterait que les entreprises bénéficient d'une plus grande souplesse pour pouvoir proposer des formations sur le terrain/stages en entreprise ainsi que des programmes actifs en faveur de l'emploi. L'accent devrait par ailleurs être mis davantage sur le développement d'une culture d'entreprise.

En outre, l'OIE participe activement aux travaux du [Forum mondial sur la migration et le développement \(FMMD\)](#), en tant que Secrétariat de son Forum des entreprises. Les objectifs de ce Forum sont les suivants : articuler les priorités des entreprises et mettre à profit l'expertise des entreprises dans le cadre d'un dialogue réunissant les gouvernements, le secteur privé et la société civile ; promouvoir des politiques migratoires plus transparentes, efficaces et humaines ; des emplois pour les migrants et des travailleurs compétents pour les entreprises, pour répondre à certaines des causes profondes des migrations et des déplacements forcés.

L'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) constitue le plus vaste réseau mondial du secteur privé, avec plus de 150 organisations d'employeurs affiliées dans plus de 145 pays. L'OIE représente les intérêts de plus de 50 millions d'entreprises, qui emploient des centaines de millions de travailleurs. Nous soutenons et représentons la communauté mondiale des entreprises au sein des forums internationaux sur l'emploi et les politiques sociales, avec pour objectif de veiller à ce que ces politiques promeuvent la viabilité des entreprises. Nous sommes une communauté mondiale d'employeurs.